

Monceau Assurances annonce pour sa mutuelle vie, Capma & Capmi, un taux de rendement 2016 net de 2.50 % pour Dynavie et de 2,52 % pour le Carnet Multi Epargne

Dynavie (seul contrat diffusé depuis 1997 par Capma & Capmi)

2,50 % net avant CSG – CRDS (3,27 % pour 2015)

Carnet Multi Epargne (contrat diffusé par Capma & Capmi de 1991 à 1997)

2,52 % net avant CSG – CRDS (3,34 % pour 2015)

Ces taux, satisfaisants dans un contexte de taux d'intérêt et de marché en forte baisse, s'inscrivent dans une parfaite continuité stratégique, comptable et financière de la politique menée depuis plusieurs années par Monceau Assurances. Peu encline à constituer des provisions, la mutuelle privilégie la distribution immédiate de performances régulières et le cantonnement des supports, s'obligeant ainsi à une vigilance et une réactivité accrues dans la diversification des actifs.

Dans un contexte de crise financière marquée, les performances affichées par Dynavie, contrat d'assurance vie multisupports phare de Capma & Capmi et celle du Carnet Multi Epargne s'inscrivent, comme il était prévisible, en repli (respectivement 2.50 % et 2.52 % net de frais de gestion) sur celles servies au titre des années antérieures.

Ces performances, néanmoins satisfaisantes au regard du contexte généralisé de baisse des taux, s'expliquent notamment par la composition des portefeuilles, qui ont bénéficié de la **politique de diversification** engagée par la mutuelle depuis plusieurs années et qui laisse une large place à d'autres classes d'actifs, et par des principes constants, tant dans la **gestion cantonnée qu'en matière de distribution au titre d'une année donnée des revenus acquis au cours de cette même année.**

UNE GESTION FINANCIERE DIVERSIFIEE ET DES PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES ALLEGES

Rigoureusement cantonnée, et répondant aux principes d'éthique constants de la mutuelle, la gestion financière du fonds en euros de Dynavie s'appuie en premier lieu sur un portefeuille de titres obligataires vifs, qui représente approximativement **49 % de l'encours géré au 31 décembre 2016.**

La gestion laisse depuis plusieurs années une large place à **d'autres classes d'actifs, diversifiées**, au premier rang desquelles **l'immobilier, les obligations convertibles, les actions et les obligations détenues au travers d'OPCVM, pesant respectivement 7 %, 11 %, 19 %, et 8 % de l'encours.** La mutuelle entend ainsi assumer collectivement un risque financier que chaque sociétaire renoncerait à prendre individuellement.

Afin de gérer au mieux les intérêts de ses sociétaires, la mutuelle a privilégié une politique de gestion financière de qualité en :

- **veillant à protéger les portefeuilles** des effets du scénario, sans doute pas le plus probable, mais le plus destructeur de valeur, d'une tension sur les taux longs couplée à des poussées inflationnistes.
- **restant à l'écart des taux fixes, vigilant sur le risque crédit, méfiant sur le risque souverain.** La mutuelle a ainsi volontairement limité ses investissements obligataires sur les obligations indexées souveraines longues, investi sur des actions et autres biens réels, et renforcé son patrimoine immobilier tout en maintenant des volants de trésorerie.

Il reste que la performance des contrats doit s'apprécier dans la durée : les principaux facteurs de soutien des performances futures prendront leur source dans la qualité et la rentabilité du portefeuille constitué aujourd'hui.



DES VALEURS ET UNE ETHIQUE GARANTES D'UN TRAITEMENT EQUITABLE DES SOCIETAIRES ET DONC DE LA PERFORMANCE A LONG TERME.

Depuis sa création en 1955, Capma & Capmi s'est résolument engagée à veiller scrupuleusement au strict respect de l'égalité de traitement entre les sociétaires. En pratique, pour la gestion des fonds en euros, cet engagement se traduit par :

- **Une gestion financière rigoureusement cantonnée**

Capma & Capmi veille scrupuleusement au cantonnement des actifs, afin que chaque détenteur de contrat bénéficie de la qualité de la gestion du fonds qu'il a choisi. Les détenteurs de contrats fermés ne sont donc pas lésés dans le but de doper les performances des seuls contrats ouverts à la souscription.

Les actifs financiers de chacun des contrats font ainsi l'objet d'une gestion séparée, adaptée à la nature des engagements souscrits. Leurs revenus appartiennent aux seuls titulaires du contrat en question. En aucun cas ils ne viennent bénéficier au produit dont l'assureur souhaite promouvoir la distribution, pratique très souvent répandue et encore insuffisamment dénoncée.

- **La distribution immédiate des revenus acquis au titre d'une année donnée**

En constituant des provisions, d'autres assureurs se réservent la possibilité de distribuer ultérieurement les performances acquises sur la gestion des capitaux confiés, prenant ainsi le risque de faire profiter des rendements d'une année à des souscripteurs entrés plus tard. **Capma & Capmi ne prélève pas sur les participations aux bénéfiques acquises par les sociétaires en place pour les reverser plus tard** ; elle ne lisse pas les performances. La Caisse assure ainsi à tout détenteur de fonds investis dans le support en euro de chacun de ses contrats de percevoir immédiatement et personnellement le fruit de son épargne.

En conséquence de ces règles, **l'entreprise ne dispose pas d'un « matelas » de sécurité, tandis qu'à la date du 31 décembre, la valeur comptable des actifs « diversifiés » est très proche de leur valeur de marché.** Les années de baisse des marchés financiers conduisent alors à constater l'absence de revenus, voire des dépréciations qui pèsent sur la participation de l'année en question... dépréciations qui sont ensuite reprises lorsque les marchés rebondissent, bonifiant les taux de rémunération servis alors aux sociétaires.

Ces règles, pour contraignantes qu'elles puissent paraître, tout comme l'absence d'actionnaire à rémunérer et à choyer, sont, aux yeux du conseil d'administration, **les piliers d'une politique mutualiste authentique qui mettent le sociétaire et sa seule satisfaction au cœur des priorités de l'entreprise et du groupe auquel elle adhère. Capma & Capmi le prouve.**

MONCEAU ASSURANCES, EN BREF.

Avec 335 collaborateurs, présents sur le terrain et sur les sites de Luxembourg, Paris ou Vendôme et 80 agences générales, Monceau Assurances fédère des sociétés d'essence mutualiste diversifiées, servant plus de 300 000 clients. Affichant une structure financière solide (ratio de solvabilité proche de 620% sous Solvabilité I), cet ensemble gère plus de 8 milliards d'euros d'actifs. Les partenaires labellisés Monceau Assurances distribuent en France des régimes de retraite en points et des contrats d'assurance-vie à travers la mutuelle d'assurance Capma & Capmi et la filiale Monceau Retraite & Epargne, et des produits d'assurance IARD à travers Monceau Générale Assurances et les mutuelles de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau. Chiffre d'affaires combiné 2015 : 679 M€ ; Fonds propres comptables 2015 : 770 M€. Actifs gérés : 8,3 Mds€. Pour plus d'informations : www.monceauassurances.com

CAPMA & CAPMI, EN BREF.

Société d'assurance mutuelle vie du groupe créée en 1955. A côté d'une gamme de produits d'assurance vie de type épargne, régulièrement primée, Capma & Capmi développe une activité dans les domaines de la rente viagère et de la retraite en points gérée en capitalisation. Chiffre d'affaires 2015 : 219 M€ ; Fonds propres comptables : 279 M€.